



Le Secrétaire
du Comité de Bassin

**PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION
PERMANENTE DES MILIEUX NATURELS
ET DE LA PLANIFICATION DU 14 MARS 2025**

PARLEMENTAIRES ET COLLECTIVITES TERRITORIALES (12)				
" Sous-collège "			Présents	Mandats
Régions / Nord Pas-de-Calais		VANNOBEL Bernadette	Excusée	Mandat à Mme LEVEUGLE
Départements	Pas-de-Calais	DISSAUX Jean-Claude	Excusé	Mandat à Mme LEVEUGLE
	Aisne	QUATREBOEUF Marie-Hélène	Excusée	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau		CORDIER Nicole	Excusée	Mandat à M.RAOULT
		LECLERCQ Jérôme	Présent	
		LEMAIRE Patrick	Excusé	
		MAMETZ Danielle	Présente	
		RAOULT Paul	Présent	
EPTB, EPAGE, Syndicats mixtes compétents ou autres groupements dans le domaine de l'eau		FLAMENGT Georges	Excusé	
		LEVEUGLE Emmanuelle	Présente	
1 autre représentant du collège au CB		FLAJOLET André - Président	Excusé	
USAGERS NON ECONOMIQUES (7)				
Associations agréées de Protection de la Nature (Membres de droit)		LUGEZ Geneviève	Excusée	
		HUGENOBLE Eric	Présent	
		PATRIS Jacques	Présent	
Associations agréées de Pêche et de Protection du milieu aquatique		CADET Jocelyne	Présente	
		SAILLIOT Pascal - Vice-Président	Présent	
Conservatoires régionaux d'Espaces Naturels (membres de droit)		BARBIER Luc	Présent	
Assoc. agréées de Protection de la Nature compétence littoral milieux marins		VACANT		
USAGERS ECONOMIQUES (5)				
Agriculture		LEVEUGLE Emmanuel	Présent	
Agriculture biologique (membre de droit)		PROUST Jean-Louis	Présent	
Industrie		VASSANT Charlotte	Excusée	
2 autres représentants du collège au CB		BOUCHAIN Judith	Excusée	
		RICARD Morgane	Excusée	
ETAT ET ETABLISSEMENTS PUBLICS (7)				
" Sous-collège "			Présents	Mandats
Préfet de la Région NPDC Picardie(HDF), Préfet Coordonnateur de Bassin - GAUME Bertrand			Excusé	
DREAL HDF délégué de Bassin LABIT Julien ou son représentant			Excusé	Représenté par DEVISME Simon et PREVOST Olivier
Directeur Général de l'ARS HDF GILARDI Hugo ou son représentant			Excusé	
DRAAF HDF DESMET Björn ou son représentant			Excusé	Représenté par CLOMES Emmanuelle
DIRM Manche Est-mer du Nord THOMAS Hervé ou son représentant			Excusé	Représenté par CZEKANSKI Cyril
Directeur Territorial NPDC de VNF RYCKEBUSCH Gilles ou son représentant			Excusé	Représenté par M.ASSET Thibaud
Directeur Général de l'OFB THIBAUT Olivier (Délégation M.BERTRAND) ou son représentant			Excusé	Représenté par Mme LEDEIN Emilie

REPRESENTANTS HORS COMITE DE BASSIN (10)			
Assoc. Agréées de pêche et de protection du milieu aquatique	BLANCHARD Michel	Excusé	Représenté par PAWAR Aryendra
	FORTIER Francis	Présent	
	SKIERSKI Daniel	Excusé	
Pêche maritime	DACHICOURT Bruno	Excusé	
Associations agréées d'aquaculture et de conchyliculture	LECONTE Paulin	Excusé	
Associations agréées de protection de la nature	BRUYELLE Jean-Charles	Présent	
	VACANT		
	MARIETTE Michel	Présent	
	WATTEZ Céline	Excusée	
Comité Régional de la biodiversité	HARLE D'OPHOVE Guy	Excusé	
Membres Consultatifs			
		Présents	
GAUME Bertrand Président du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie		Excusé	
FLAJOLET André Président du Comité de Bassin Artois-Picardie		Excusé	
PERCELAY Julie Commissaire du Gouvernement auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie		Excusée	
DINGREMONT Benoît Contrôleur Financier auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie		Excusé	
MATYKOWSKI Isabelle Directrice Générale par intérim de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie		Présente	
Présidents de Commissions Locales de l'Eau du Bassin Artois-Picardie (15)			
BEAUCHAMP Charles SAGE Sensée.	Excusé	Représenté par BULTE Thomas	
FONTAINE Jean-Paul SAGE Scarpe Aval	Excusé	Représenté par LAFONTAINE Adeline	
MEQUIGNON Alain SAGE de l'Audomarois	Excusé	Représenté par QUIGNEAU Romain	
BLONDEAU Alain SAGE de Marque Deule	Excusé	Accompagné de GUIGO Josepha	
DISSAUX Jean-claude SAGE de la Lys	Excusé	Représenté par Mme KOSINSKI Camille	
FLAMENGT Georges SAGE Escaut	Excusé		
LECLERCQ Jérôme SAGE de Haute Somme	Présent	Accompagné par Mme DELASSUS Marine	
STOTER Jean-Jacques SAGE Somme Aval et cours d'eau côtiers	Présent		
CAZIN Thierry SAGE du Boulonnais	Excusé	Représenté par PAGENT Lucie	
DEJONGHE Henri SAGE Authie	Présent	Accompagné de WAYMEL Cassandre	
TETARD Ghislain SAGE Canche	Présent		
RAOULT Paul SAGE de la Sambre	Présent		
SPAS Thierry SAGE Scarpe amont	Présent	Accompagné de FLEURQUIN Coralie	
RINGOT Bertrand SAGE du Delta de l'AA	Excusé		
CHRISTOPHE Paul SAGE de l'YSER	Excusé	Représenté par VANPEENE Frédérique	

REPRESENTANTS DU PERSONNEL	
	Présents
Représentant titulaire du personnel au Conseil d'Administration	
PENISSON Buno	Présent
Représentant suppléant du personnel au Conseil d'Administration	
VERHAEGHE Séverine	Présente
Autres Divers	
Prestataire PV / H2COM (MME DUVVIER)	Présente
CA NdPC : BLAREL Jacques, acompagnant M. LEVEUGLE	Présent
Internes	
	Présents
VINCENT Isabelle	Présente
BRANGER Pierre	Présent
KARPINSKI Jean-Philippe	Présent
BIZAIS Patrick	Présent
BRAY Laurine	Présente
EUVERTE Cyrille	Présent
BOLZAN Dorothée	Présente
HOTTIN Frédéric	Présent
ABADIE Arnaud	Présent
MAILLET Céline	Présente
LECLERCQ Lydie	Présente

RELEVÉ DE DÉLIBÉRATIONS

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTÉ / AVIS	REFUSÉ / REPORTÉ	AMENDÉ	OBSERVATIONS
1		Approbation du procès-verbal de la Commission Permanente des Milieux Naturels et de la Planification du 29 novembre 2024	X			Adoption à l'unanimité

Ordre du Jour

1 - Approbation du procès-verbal de la Commission Permanente des Milieux Naturels et de la Planification du 29 novembre 2024

2 - État des lieux du bassin Artois-Picardie

2.1 - État d'avancement

2.1.1 - État des lieux du bassin Artois-Picardie : État des eaux souterraines

2.1.2 - État des lieux du bassin Artois-Picardie : État des eaux côtières et de transition

2.1.3 - État des lieux du bassin Artois-Picardie : État des masses d'eau de surface continentales

2.1.4 - État des lieux du bassin Artois-Picardie : Pressions ponctuelles

2.1.5 - État des lieux du bassin Artois-Picardie : Pressions diffuses agricoles

2.2 - Concertation technique

3 - Prise en compte du projet Explore 2 dans l'état des lieux

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Vice-Président SAILLIOT ouvre la séance à 14 h 10. Il constate que le quorum est atteint. Il est au regret d'annoncer l'absence de Monsieur FLAJOLET pour des raisons de santé. Il a le plaisir d'accueillir Monsieur PROUST, nouveau membre du Comité de Bassin et de la commission en tant que membre de droit et l'invite à se présenter. Il le rassure quant au fait que cette commission est une assemblée qui se caractérise par des échanges courtois et d'une grande capacité d'écoute.

Monsieur PROUST, 55 ans, est agriculteur en bio à Erchin, près de Douai, spécialisé dans les légumes secs (lentilles, pois chiche). Il possède un élevage bovin destiné à la production de viande ainsi qu'un élevage caprin récemment lancé avec sa fille. Il représente l'agriculture biologique au sein du Comité de Bassin et de ses instances.

Monsieur le Vice-Président SAILLIOT remercie Monsieur PROUST pour sa présentation et souligne que sa position et celle de sa profession seront importantes, puisque la question de l'eau résonne aussi avec le monde agricole. Il est donc essentiel qu'il figure parmi les membres de cette commission pour apporter ses éclairages et ses expériences.

Madame MATYKOWSKI aborde en préambule les principaux points à l'ordre du jour de cette séance à savoir les premiers éléments sur l'état des lieux préalable à l'élaboration du SDAGE 2028-2033. Un état des lieux qui sera présenté lors de différentes séances de Commission Permanente des Milieux Naturels et de la Planification (CPMNP) avec, pour objectif, d'être validé en fin d'année par le Comité de Bassin.

Elle mentionne également la grande consultation en cours sur l'eau lancée par l'Agence le 25 novembre dernier et invite les membres de cette commission à s'en faire les ambassadeurs. L'objectif est de recueillir l'avis du grand public sur ces sujets. Le lien est disponible sur le site de l'Agence de l'Eau, mais aussi sur les réseaux sociaux qui déclinent chaque question et chaque thématique pour toucher un maximum de participants. Elle souligne le caractère important de cette initiative qui a trait à des questions fondamentales sur l'eau et rappelle qu'elle se déroule jusqu'au 25 mai. Il reste donc du temps pour y répondre.

Enfin, Madame MATYKOWSKI évoque l'exposition en cours destinée au grand public, organisée en lien avec les 60 ans des Agences de l'Eau. Le bassin Artois-Picardie est illustré par trois photos, l'enjeu étant de montrer toutes les facettes de la thématique de l'eau. Le choix s'est porté sur une exposition itinérante dans des lieux de fort accueil du public. Elle sera la semaine suivante à la gare de Lille-Flandre. Il est prévu qu'elle soit également à la gare d'Amiens, au marais du Saint-Quentinois, à Saint-Laurent de Blangy. Des échanges sont en cours avec le site des Deux Caps, le Louvre-Lens, etc. Le but est de sensibiliser le grand public à travers une démarche artistique sur ce que recouvre l'eau, sous tous ces différents aspects.

Monsieur le Vice-Président SAILLIOT est convaincu que plus il y aura de personnes sensibilisées, mieux ce sera. Cette commission n'est pas profane sur le sujet, mais il invite à être attentif aux données de l'état de lieux qui vont être abordées, tant elles sont denses et techniques.

POINT DÉCISIONNEL

1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DES MILIEUX NATURELS ET DE LA PLANIFICATION DU 29 NOVEMBRE 2024

Monsieur le Vice-Président SAILLIOT demande si des remarques sont à formuler quant à la rédaction du procès-verbal de la Commission Permanente des Milieux Naturels et de la Planification du 29 novembre 2024.

Pas de remarque.

Le procès-verbal de la Commission Permanente des Milieux Naturels et de la Planification du 29 novembre 2024 est adopté à l'unanimité.

POINTS D'INFORMATION

2 - ÉTAT DES LIEUX DU BASSIN ARTOIS-PICARDIE

Monsieur EUVERTE en référence au point n° 2 du dossier et du diaporama de séance, fait la présentation de la démarche générale d'état des lieux .

Mesdames BOLZAN, BRAY et Monsieur PREVOST compléteront la présentation.

L'ordre de présentation est modifié par rapport à l'ordre du jour du dossier de séance.

Madame MATYKOWSKI indique en préambule que cette présentation se fera à deux voix, à savoir celles de la DREAL et de l'Agence. Elle confirme que certains éléments requièrent de l'attention. L'objectif est de montrer les évolutions, à l'instar de la manifestation des 60 ans de l'Agence, en se basant sur des chroniques plus longues. Cette approche permet de saisir les multiples facettes d'un même objet. Parmi les points à retenir, figure également la prise en compte des changements de « thermomètres » et leur incidence sur les données de cet état des lieux. Même si l'adage veut que « plus on cherche, plus on trouve », il est toujours intéressant de les placer dans une perspective plus longue, pour mesurer quels seraient les niveaux à thermomètre constant.

2.1 - ÉTAT D'AVANCEMENT

2.1.3 - ÉTAT DES LIEUX DU BASSIN ARTOIS-PICARDIE : ÉTAT DES MASSES D'EAU DE SURFACE CONTINENTALES

Madame BOLZAN en référence au point n° 2.1.3 du dossier et du diaporama de séance, fait la présentation de l'état des masses d'eau de surface continentales (état des masses d'eau cours d'eau et plans d'eau).

Remarques et débats :

Monsieur le Vice-Président SAILLIOT fait remarquer, sans esprit de critique, qu'il ne fallait pas être daltonien en regardant les cartes. Il voit un peu d'espoir quant à l'état écologique de l'Aa (en vert), mais moins au regard de l'état chimique (en rouge). Il évoque sa surprise lorsqu'il est question de l'état hydromorphologique. Il souhaitait dire, avant d'ouvrir les débats, que les masses d'eau dont il est question sont à la fois la production d'eau dont tout le monde a besoin et le réceptacle de toutes les activités. Dès lors qu'il s'agit de communication, comme l'évoquait Madame MATYKOWSKI, et de l'importance, dans ce contexte, de toucher un maximum de personnes, il souhaiterait que l'Agence raisonne non de façon simpliste, mais en mettant en évidence que les masses d'eau, qu'elles soient souterraines ou aériennes, sont, dans tous les processus, essentielles pour produire une eau de qualité et qu'il est nécessaire d'apporter une attention particulière à celles-ci. Ce message est simple, peut-être simpliste pour les membres présents, mais Monsieur le Vice-Président SAILLIOT a pris l'habitude de l'utiliser et a le sentiment qu'il fonctionne. Le contexte, ici, est plus précis, c'est un état des lieux, mais il faut réussir également à transmettre des informations autour d'eux, ce qui n'est pas toujours évident.

Monsieur PATRIS, en faisant référence au tableau d'état chimique des masses d'eau cours d'eau et plans d'eau, ne comprend pas – ou comprend trop bien – les données présentées. Il revient sur les substances ubiquistes et non ubiquistes, c'est-à-dire les substances présentes partout et celles qui ne le sont pas. Cette définition lui semble un peu généraliste, voire simpliste. Il redoute et ne voudrait pas qu'elle démobilise les gens face à l'impossibilité de remédier à la présence de substances omniprésentes. Il prend l'exemple des PFAS ou PFOS, les dérivés mercuriels, les HAP, les diphényléthers, les toxines furane et autres, en soulignant que toutes ces substances sont présentes en premier lieu dans l'air pour, ensuite, l'être dans l'eau. Elles sont donc forcément et logiquement ubiquistes. La question porte sur la manière de les faire baisser. Monsieur PATRIS revient sur cette notion qui lui tient à cœur : ne pas séparer la lutte pour la qualité de l'air de la lutte pour la qualité de l'eau. Il s'agit encore d'une preuve évidente que le combat doit être le même. Il est indispensable à ses yeux de conjuguer leurs efforts, ce qui n'est pas toujours le cas. Il se réjouit que les journalistes parlent beaucoup des PFAS, mais déplore qu'ils en parlent dans l'eau et pas dans l'air. Pourtant, elles ont été décelées dans l'air bien avant de l'être dans l'eau, et ce, à des taux réellement inquiétants. En effet, ces substances, hors des substances ubiquistes en dessous, sont beaucoup plus toxiques du point de vue sanitaire que le reste. Il assure que les résultats des études sur les PFAS et les HAP, sur les diphényléthers et les toxines furane menées depuis 20 ans sont inquiétants quant à la santé humaine, animale et végétale. Raison pour laquelle le libellé unique de « prise en compte des données biote » l'inquiète. Monsieur PATRIS dit à nouveau qu'il est nécessaire de mettre les efforts en commun afin de lutter contre ces substances pour améliorer de l'air, mais aussi l'eau.

Madame BOLZAN répond, au sujet de la prise en compte des données biote, que lorsqu'il est question de chimie, il faut demander à des laboratoires de développer des méthodes analytiques et d'aller chercher ces substances dans la bonne matrice. Certaines d'entre elles ne sont pas hydrophiles, elles ne seront donc pas dans l'eau. Or, la matrice pertinente pour toutes les substances bioaccumulables est le biote. L'idée est d'obtenir une évaluation la plus pertinente possible. Rechercher les mêmes substances autant dans l'eau que dans l'air est alors pertinent. Il y a un dialogue au niveau européen, essayant de prioriser une liste de substances présentes dans tous les compartiments que sont l'eau, l'air, le sol.

Monsieur PATRIS alerte sur l'emploi des termes « hydrophile » et « hydrophobe », car certaines molécules hydrophobes redeviennent « hydro-air » et arrivent dans l'eau sous forme d'autres métabolites. Il invite à faire attention à tout cela.

Madame MATYKOWSKI rappelle qu'il était question dans le précédent état des lieux de 80 % de substances déclassées, contre 30 % aujourd'hui. Même si elles sont ubiquistes, il convient de souligner les éléments positifs. Madame MATYKOWSKI reconnaît que de constater que le bassin est passé de 22 % de masses d'eau en bon état à 14 % n'est pas rassurant. Il est alors d'autant plus important de valoriser les aspects positifs, comme le fait que le déclassement des masses d'eau est dû à un seul paramètre, et non plus à plusieurs comme précédemment, en prenant en compte la sévérité du thermomètre qui ne connaît comme alternative que « 0 » ou « 1 ».

Madame LEVEUGLE s'inquiète de la gestion des eaux en temps de pluie. Elle fait référence au canal qui, sur sa commune, était assez pollué. Alors qu'il était raisonnable de penser que les précipitations auraient dissous cette pollution, après analyse, il n'en est rien. C'est dix fois pire. Les déversoirs d'orage ont en effet fonctionné en continu. En tenant compte des prévisions du réchauffement climatique, les pluies hivernales devraient être de plus en plus intenses. Conséquence pour sa localité où le système unitaire est vieillissant, les déversoirs d'orage vont fonctionner en continu. Cette situation est d'autant plus alarmante que la nappe phréatique est proche du sol, ce qui est un paramètre susceptible, peut-être, d'influer sur les résultats. Madame LEVEUGLE demande si celui-ci est pris en compte, notamment pour cibler les subventions attribuées visant à améliorer l'état écologique de l'eau.

Madame MATYKOWSKI s'en réfère à ce que Madame BOLZAN vient de présenter. Concernant les améliorations sur les pressions ponctuelles liées à l'équipement des stations d'épuration, il en sera question plus loin dans la présentation. Il reste des sujets sur l'ammonium ou le phosphore qui nécessitent de continuer à travailler sur la prévention de l'érosion des sols et la gestion du pluvial. Tout ce qui a trait à l'infiltration, l'imperméabilisation, la renaturation est un des grands enjeux du 12^{ème} Programme d'Intervention avec un doublement de l'enveloppe financière par rapport au 11^{ème}, même si d'ores et déjà les dynamiques de désimperméabilisation sont notables.

Monsieur BARBIER fait part de son impression, à la lecture du rapport : un mélange où tout était partout. Il manque, en miroir, ce qui vient d'être dit sur les taux présents auparavant avec le nombre de paramètres déclassants et ceux restants aujourd'hui. Lire un rapport comme celui-là est perturbant ; il donne une impression très négative, alors que la réalité des chiffres présentés en séance, avec les explications données est beaucoup plus transparente et honnête. Monsieur BARBIER estime que ce qui est dit à l'oral devrait être mentionné dans le corps de texte. Il dit une nouvelle fois que l'image très déclassante à la première lecture n'est pas la bonne, in fine.

Madame BOLZAN répond que le document est conforme à ce que demande l'Europe. Le but de cette séance est de mieux expliquer les résultats.

Monsieur le Vice-Président SAILLIOT confirme que ce sont des schémas qui, pour l'Europe, sont « rassurants ». En revanche, à la lecture des nombreux éléments déclassants, il a eu le même sentiment que Monsieur BARBIER. Heureusement que ces schémas sont disponibles pour communiquer un peu plus de positivité.

Madame MAMETZ revient sur l'état biologique des masses d'eau cours d'eau et plans d'eau, notamment le nombre d'éléments déclassants. En 2022, les trois éléments déclassants sont plus faibles, en revanche, ils augmentent en 2023. Elle demande les raisons de ces variations annuelles.

Madame BOLZAN répond que la moyenne est calculée sur 3 ans. Certains indicateurs sont suivis tous les ans, d'autres tous les 2 ans. Le glissement de cette moyenne fait que des indicateurs n'auront qu'une seule note ou deux selon la période de 3 ans. C'est un élément qui peut jouer. L'hydrologie peut être également un facteur. Si l'année a été très pluvieuse et que la seule note de l'indicateur est mauvaise, la moyenne s'en ressentira. Certains biais dus à la méthodologie peuvent faire fluctuer les résultats. L'important est de voir si la tendance est à la hausse ou à la baisse. Il est normal, en glissant l'exercice d'année en année, d'obtenir ces variations. Il s'agit de biologie, du vivant. L'année, la turbidité de l'eau, la performance du protocole de prélèvement, ont une incidence sur les résultats obtenus.

Monsieur PATRIS demande si les nouvelles molécules pharmaceutiques, notamment en zoologie, sont détectées. Il pense notamment à certains métabolites de la pharmacocinétique qui font que certains polluants déclassants biologiques échappent à la méthodologie.

Madame BOLZAN répond que ce sont des indicateurs biologiques (invertébrés, diatomées, macrophytes, poissons, phytoplancton). Il s'agit plutôt des inventaires qui étudient la présence et l'abondance des différentes espèces. Cela est intégrateur par rapport au cocktail de substances présent dans le milieu. Madame BOLZAN ajoute que dans la révision de la DCE (Directive Cadre sur l'Eau) qui est en cours, notamment pour les règles de l'état chimique, il y aura peut-être, à l'occasion du prochain cycle de gestion de l'eau, de nouveaux médicaments et métabolites ajoutés à la liste des substances sur lesquels une évaluation sera demandée. Aujourd'hui, ce n'est pas le cas.

Monsieur le Vice-Président SAILLIOT juge que Monsieur PATRIS a quand même une réponse à travers le vivant éventuellement impacté par les substances évoquées.

Monsieur BARBIER suggère, à l'aune des événements subis en 2023 et 2024 et à l'image des centaines de mètres cubes de fuel s'étant déversés dans le marais audomarois, que soit pris en compte pour les territoires concernés tout ce qui a pu « entrer » en dehors de la normalité.

Monsieur STOTER reconnaît que la présentation qui vient d'être faite pourrait désespérer. Il n'était pas enthousiaste à la lecture du document. Sans aller jusqu'à se réjouir, grâce à la présentation orale, il trouve des motifs de satisfaction en voyant que des masses d'eau sont déclassées, mais en n'ayant plus qu'un élément à travailler. Néanmoins, il ne cache pas la difficulté qui sera la sienne, en tant que président de CLE, à poursuivre la mobilisation autour de l'atteinte d'un bon état écologique de certaines masses d'eau sur le bassin de la Somme en montrant que la situation ne s'améliore pas. Il demande si le bon état écologique recherché sur les 9 masses d'eau du bassin est estimé à l'aune de l'évaluation de 2019, et ajoute qu'il faut désormais regarder à horizon 2027 et les travaux entrepris. Il est normal de s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue, à l'image des process industriels ou agricoles, mais, ce faisant, ces process évoluent, les produits

utilisés également, ce qui implique de rechercher leur présence dans l'eau. Peut-être faudrait-il agir davantage en amont, éviter leur utilisation avant de connaître leurs effets à long terme. Monsieur STOTER mentionne que c'est, sans doute, un rêve de sa part.

Monsieur le Vice-Président SAILLIOT répond à Monsieur STOTER qu'il n'est peut-être pas le seul rêveur de l'assemblée. Tous les membres sont sensibles à ce sujet et souhaiteraient plus d'actions en amont.

Monsieur STOTER note qu'il n'a pas obtenu de réponse sur le bon état écologique à atteindre en 2027. Il demande confirmation du fait que l'objectif est à mesurer au regard des critères de l'année de référence 2019 et non par rapport à ceux de l'année 0 du prochain SDAGE. Il s'agit d'une précision importante à ses yeux pour montrer la progression.

Madame MATYKOWSKI confirme que c'est bien le SDAGE 2022-2027 qui a fixé un objectif de 50 % de bon état des masses d'eau à partir d'un taux d'état des lieux de 2019. Néanmoins, force est de constater des dégradations rendant impossible l'atteinte de cet objectif de 50 %. En tout cas, pas avec ces thermomètres.

Monsieur STOTER relève que les 50 % sont estimés à l'échelle du bassin, en précisant que c'est « carton plein » pour le bassin de la Somme.

Monsieur le Vice-Président SAILLIOT souligne que ce pourcentage fait effectivement mal.

Monsieur EUVERTE précise qu'il est prévu un point de comparaison entre les objectifs environnementaux et la situation actuelle dans le document d'état des lieux qui sera présenté lors des prochaines instances. L'Agence présente aujourd'hui le point 0 du futur cycle.

Monsieur LECLERCQ est en phase avec ce qui vient d'être dit. Il est compliqué aujourd'hui de motiver encore davantage les troupes quand, en dépit de ce qui a été fait, les résultats ne sont pas visibles, ou du moins difficiles à mettre en valeur. Il rejoint Monsieur BARBIER quant aux améliorations qui apparaissent en lisant le document en profondeur, mais déplore que ces données ne soient pas imaginées, y compris dans les conclusions. De plus, les curseurs changent sans cesse. Il conçoit qu'il y ait des changements en fonction de nouveaux éléments découverts, mais il faudrait un état des lieux intégrant le curseur initial, une base d'évolution référente. À ses yeux, il y a un problème de communication.

Madame MATYKOWSKI en convient parfaitement. C'est la raison pour laquelle l'Agence présente les premiers éléments d'une étude lancée mi 2024, l'étude dite "thermomètre", qui prend en compte une période d'une cinquantaine d'années, à thermomètre constant. L'évolution des trois éléments (DBO5, ammonium, phosphore total) envisagée sur des chroniques plus longues (depuis 1980-1990) montre clairement des améliorations, avec des courbes qui descendent jusqu'au vert et bleu, le bon et le très bon. Pour d'autres, le bruit de fond reste à travailler, comme pour l'ammonium qui reste dans une zone moyenne, du moins sur les dernières années. Il est prévu de terminer cette étude mi 2025. L'Agence espère présenter la totalité des résultats lors de la CPMNP de septembre. Néanmoins, Madame MATYKOWSKI souhaitait d'ores et déjà extraire quelques résultats, l'idée étant de présenter une situation contrastée et complémentaire aux premiers résultats de l'Etat des Lieux lors de cette séance.

Monsieur LECLERCQ relève que la nouvelle DRU (Directive Eaux Urbaines Résiduaires) va encore en rajouter un peu plus pour les collectivités sur le sujet des rejets des stations d'épuration. C'est toujours davantage.

Madame MATYKOWSKI souligne la gestion du pluvial qui est liée.

Madame LEVEUGLE concède qu'il ne faut pas se démoraliser, mais elle dresse le constat que la masse d'eau de Saint-Omer, c'est-à-dire l'étang du Romelaère et le lac d'Ardres (qui sont tous les deux des espaces naturels sensibles) sont tous les deux en qualité médiocre, alors que beaucoup d'efforts sont entrepris.

Monsieur le Vice-Président SAILLIOT reconnaît que ce constat interroge. C'est la raison pour laquelle, comme le disait Monsieur EUVERTE, il faut prendre le point 0, se dire que c'est aujourd'hui et essayer de travailler avec les éléments qu'il sera possible de comparer.

Monsieur LEVEUGLE salue l'étude qui vient de leur être présentée. Il a bien noté que pour la DBO5, pour la matière organique, les données se réfèrent à l'effort mené sur les stations d'épuration. Il est ici question du domaine des cours d'eau et plans d'eau. En revanche, Monsieur LEVEUGLE souhaite savoir d'où vient le phosphore ; lequel est désormais très peu utilisé dans le monde agricole et est une matière très difficile à extraire pour les plantes ; d'où sa question.

Madame BOLZAN répond que le phosphore est présent en sortie de station d'épuration. Il faut savoir que, dans la forme chimique de la photosynthèse, le paramètre limitant est le phosphore ; d'où les normes extrêmement basses en ce qui le concerne. Il suffit de très peu de phosphore pour créer la photosynthèse et provoquer l'eutrophisation dans les cours d'eau. Il peut provenir également des sols avec l'érosion des parcelles agricoles, la dégradation de la matière organique comme les feuilles des arbres, etc. Il y a donc différentes sources possibles, même si elles ne sont pas nombreuses, sachant que la plante en a besoin pour se développer. Il s'agit de différentes sources sur lesquelles il faut travailler.

Monsieur LEVEUGLE justifie sa question en raison de la difficulté pour les plantes d'extraire le phosphore suivant les PH. Il s'agit d'un point à étudier, dans la mesure où il reste à un niveau médiocre, alors que le DBO5 et le NH4 ont baissé jusqu'à un état bon et très bon.

Madame BOLZAN explique que toutes les stations d'épuration ne traitent pas le phosphore. Les plus importantes le font, pas les plus petites. S'ajoute à cela le temps de pluie, avec des déversoirs d'orage qui fonctionnent en continu. Cela est une source de rejet du phosphore dans les milieux naturels.

Monsieur RAOULT estime lui aussi que le constat est désespérant. Avoir travaillé durant 30 ans pour voir le résultat aujourd'hui amène à se demander à quoi cela a servi. Néanmoins, il rappelle qu'il y avait deux mètres de mousse blanche sur la Deûle lorsqu'il était étudiant. Elle a disparu, preuve d'un progrès. Il désigne également les méthodes de calcul. Lorsqu'il était président de la commission internationale de l'Escaut, les Flamands et les Néerlandais étaient toujours conformes, alors que les Français étaient montrés du doigt. Mais leur manière de calculer n'était pas la même, et se basait uniquement sur des moyennes, et non des relevés quotidiens. Monsieur RAOULT souligne à ce propos l'inclination du Nord et du Pas-de-Calais à vouloir « laver plus blanc que

blanc ». Résultat : le bassin de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie passe pour le plus mauvais. Il faudra lui expliquer comment les choses se passent à Nice. Force est de constater en regardant les chiffres que tout le monde est bien meilleur que le bassin de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie. Il ignore si l'assainissement des zones rurales en Lorraine est meilleur qu'ici. Même s'il sait que ses propos peuvent agacer, il pose la question de la méthode de calcul. Viennent ensuite les conséquences de présenter ces chiffres aux députés et aux sénateurs dans un contexte où l'Agence de l'Eau est autant ciblée et où son utilité est remise en question. Il est évident qu'il faut faire mieux, mais il insiste sur les progrès réalisés depuis 30 ou 40 ans. Il cite en exemple le nombre de stations d'épuration traitant aujourd'hui le phosphore en se demandant si, à la fin des fins, la logique n'est pas de toujours trouver plus.

Enfin, il conclut qu'en tant que président de SAGE, il va devoir partager ce constat avec ses directeurs ; d'autant qu'il a le sentiment que ce n'est pas vraiment le cas aujourd'hui. En effet, les documents des SAGE abordent très peu le sujet des masses d'eau. Sujet qu'il est obligé de rappeler. Il juge la répétition du message nécessaire, encore et encore. Il fait part de la réunion de PAPI (Plans d'Actions de Prévention des Inondations) qui s'est tenue le matin même à la demande de Madame la sous-préfète – preuve que les services de l'État prennent les choses au sérieux – mais pour dire que les efforts de l'Agence de l'Eau n'étaient pas suffisants. Il estime nécessaire d'arriver à un plan partagé par les SAGE qui aille de l'avant. Il existe une fierté certaine à dire que tout le bassin de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie est couvert par des SAGE. Au vu des résultats, la question se pose de savoir à quoi cela sert, en comparaison des autres régions qui en ont moins. Cette situation irrite vraiment Monsieur RAOULT. Il lie ce constat à la problématique du niveau de trésorerie trop élevé spécifique à l'Agence pour en conclure à un besoin impérieux d'analyse afin de s'améliorer. Il redoute de ne jamais arriver à la moitié des masses d'eau en bon état dans les années à venir.

Madame MATYKOWSKI revient sur la question des calculs pour indiquer que les meilleurs sont les Corses, avec un taux de plus de 80 %. Au-delà du chiffre qui peut surprendre, elle rappelle que le bassin Artois-Picardie a une configuration beaucoup plus urbaine, agricole, industrielle et un territoire plat. Ce bassin part de beaucoup plus loin en matière de pressions et d'évacuation en raison de sa surface plane. C'est pourquoi elle souhaitait faire figurer ces éléments pour montrer les améliorations et ne pas s'arrêter uniquement sur les résultats bruts par rapport à la façon d'évaluer l'état des lieux, aujourd'hui en 2025. Pour autant, il est vrai que l'Agence mesure tout, à la différence d'autres bassins utilisant la modélisation. Forcément, les données sont le résultat mesuré. Le tout est de savoir comment communiquer. L'Agence partage avec les SAGE (lesquels sont d'ailleurs tous représentés dans cette commission), comme elle le fait sur le sujet des masses d'eau avec la démarche PERISCOP. Madame MATYKOWSKI le redit : le défi réside dans la manière de communiquer tout en étant irréprochable. D'un côté, les chroniques longues montrent une amélioration de certains paramètres, de l'autre, au regard de l'évaluation européenne, le bassin n'est pas dans la trajectoire des 50 % à horizon 2027. Il en est loin. Il est nécessaire de trouver des éléments de communication auprès du grand public en s'appuyant sur le principe de « plus on cherche, plus on trouve », avec des appareils permettant de mesurer des paramètres inexistantes auparavant et un niveau d'exigence plus élevé. Cette démarche est bonne en termes d'amélioration en continu. En revanche, même si des paramètres baissent, même si le déclassement est dû à un seul paramètre et non plus 4 comme précédemment, ces nouveaux paramètres éloignent du but.

Monsieur le Vice-Président SAILLIOT estime qu'il faut retenir de ces échanges et du rappel de Monsieur RAOULT, le fait de disposer d'un socle objectif. C'est le point le plus important. Certes, il est toujours possible de débattre des outils de mesure qui peuvent être proposés par les uns et les autres, mais des résultats objectivés offrent une stabilité avec, de surcroît, la possibilité de les

produire et de les traduire, tout en gardant la légitimité de s'interroger sur tous les sujets qui interpellent.

Madame LEDEIN, Directrice régionale adjointe de l'OFB, salue le travail conséquent réalisé par l'Agence et la DREAL. Elle rappelle que l'OFB produit aussi les données biologiques, sur les poissons et la biologie des cours d'eau, lesquels contribuent également à l'état hydromorphologique. La manière de communiquer sur cet état des lieux est effectivement un sujet important pour ne pas ni désespérer ni démotiver. Néanmoins, ces données prouvent qu'il reste du travail. Il faut trouver le juste équilibre. L'énorme effort réalisé sur l'assainissement est patent. Il se traduit par de nettes améliorations physico-chimiques issues de 30 ans de travail. En revanche, concernant la biologie, l'hydromorphologie, les données reflètent ce qui se passe sur le terrain, avec, comme perspective, un important travail à réaliser. Madame LEDEIN cite notamment la prise en compte des bassins-versants, où une sensibilisation quant à l'incidence de l'érosion des sols sur la mauvaise qualité des cours d'eau est à mener. Les inondations ont montré combien ces messages étaient difficiles à faire passer. Madame LEDEIN invite à communiquer, paramètre par paramètre, sur les avancées, tout en disant, en toute honnêteté, ce qu'il reste à faire.

Madame MATYKOWSKI en profite pour citer les partenaires ayant collaboré au travail de l'Agence, notamment l'OFB, la DREAL, la DRAAF et d'autres.

Monsieur le Vice-Président SAILLIOT, en réponse à Madame Ledein, estime que cela est d'autant plus nécessaire : pour trouver l'énergie nécessaire, il faut réussir à communiquer sur ces sujets.

2.1.1 - ÉTAT DES LIEUX DU BASSIN ARTOIS-PICARDIE : ÉTAT DES EAUX SOUTERRAINES

Monsieur EUVERTE et Monsieur PREVOST en référence au point n° 2.1.1 du dossier et du diaporama de séance, font la présentation de l'état des eaux souterraines.

Remarques et débats :

Monsieur le Vice-Président SAILLIOT souligne la clarté de l'exposé, voire son optimisme. Les masses d'eau souterraine sont les moins visibles, mais leurs éléments semblent projeter une vision plus positive.

Monsieur STOTER souhaite compléter ce qui vient d'être dit en rappelant, au sujet des pressions significatives des prélèvements sur les masses d'eau souterraine, que le bassin de la Somme possède à lui seul les deux tiers des captages agricoles. La forte pression qu'exerce une activité agricole soutenue est une singularité du bassin de la Somme au regard du reste du bassin Artois-Picardie.

Madame MATYKOWSKI relève que le thermomètre indique un bon état par rapport aux différents tests à faire. Cependant, il s'agit déjà du point d'attention illustré par la carte des SAGE (annexée au SDAGE), mais également la carte travaillée dans le cadre du Programme d'Intervention sur les territoires à fortes pressions d'irrigation. Madame MATYKOWSKI souligne la cohérence avec les

panneaux d'alerte indiqués en face de chaque masse d'eau, où le dispositif de mesure permet de dire que c'est bon au regard du dispositif de mesures partagées relevant de la Directive Cadre sur l'Eau. Néanmoins, cela reste un point dont il faut se préoccuper.

Monsieur LEVEUGLE relève, globalement, le bon état quantitatif des masses d'eau souterraine et demande quel est le corollaire à l'état des SAGE en tension quantitative.

Madame MATYKOWSKI répond qu'il s'agit d'une étude réalisée en 2021 montrant, à l'échelle d'un territoire de SAGE, les risques de tension, notamment un risque immédiat sur le SAGE Marque-Deûle et six SAGE en risque de tension à moyen terme. Toutefois, cette étude manquait de précision à l'échelle de la masse d'eau. Ces points avaient été affinés dans le cadre de l'article 74 de la DCE. À ce sujet, l'Agence avait fait remonter officiellement que les masses d'eau référentes au niveau national et européen l'étaient sur la base de méthodes rétrospectives, c'est-à-dire par rapport à un état avant 2018, alors que l'enjeu est de se projeter vers l'avenir. Dans cette optique, beaucoup plus de masses d'eau étaient concernées. Cette perspective avait donné lieu à de nombreux échanges avec la profession agricole. En effet, avec cette méthode prospective, les territoires du bassin Artois-Picardie pouvaient apparaître plus impactés qu'ailleurs, mais l'Agence a conservé ces éléments dans le Programme d'Intervention pour obtenir des dispositifs d'aides afin de baisser globalement la pression d'irrigation dans les territoires concernés par les mentions d'alerte danger.

Monsieur RAOULT précise que ces données concernent uniquement le carbonifère, c'est-à-dire Lille, Roubaix, Tourcoing, Flandre, mais demande ce qu'il en est du carbonifère de l'Avesnois ou du Boulonnais.

Madame MATYKOWSKI répond que le tableau dressé de l'état quantitatif des masses d'eau souterraine indique bien une alerte sur le calcaire du Boulonnais et celui de l'Avesnois, en cohérence avec la carte des territoires en risque de tension. Les eaux ne sont pas déclassées en « médiocre », cela ne signifie pas pour autant qu'il n'y a pas un sujet.

Monsieur PREVOST explique que les pressions permettent de voir où il existe un risque et de mettre en place des mesures dans le programme de mesures et le prochain SDAGE pour le limiter. C'est la différence entre l'état qui indique « bon » et la mention d'une forte pression qui pourrait se manifester en cas d'exacerbation due au changement climatique. C'est la raison pour laquelle il est nécessaire d'augmenter la marge de sécurité. C'est tout l'intérêt de cet indicateur qui n'est qu'un indicateur, mais qui, en comparaison avec l'ancien état des lieux, est désormais uniforme sur l'ensemble du territoire national. Tel n'était pas le cas auparavant : chaque bassin pouvait avoir sa propre méthode.

2.1.2 - ÉTAT DES LIEUX DU BASSIN ARTOIS-PICARDIE : ÉTAT DES EAUX CÔTIÈRES ET DE TRANSITION

Monsieur PREVOST en référence au point n° 2.1.2 du dossier et du diaporama de séance, fait la présentation des masses d'eau littorales (eaux côtières et de transition).

Remarques et débats :

Monsieur le Vice-Président SAILLIOT fait part d'un sentiment de « douche écossaise » avec une alternance d'éléments favorables suivis aussitôt d'éléments déclassants compliquant une nouvelle fois la communication.

Monsieur PATRIS relève que l'exposé de Monsieur PREVOST pose bien la question, au sujet des substances ubiquistes, des moyens d'action de l'Agence quasi inexistantes en réalité, sauf à collaborer étroitement avec l'ATMO qui capte et surveille les accélérateurs dont il vient d'être question. D'où ses propos précédents quant à l'effet démobilisateur de s'en tenir à la simple notion de substance ubiquiste.

Madame MATYKOWSKI revient sur le fond géochimique anthropique. Ce point l'a interpellée. En effet, lorsqu'il est question d'un taux de nitrates "comme bruit de fonds" se situant entre 25 et 30 mg/l, la marge de 50 mg/l pour la production d'eau potable est proche. Il s'agit d'un élément factuel dans le bassin Artois-Picardie, étudié avec le BRGM et qui sera mis en avant dans les remontées de l'état des lieux. Il y a une inégalité du seuil de départ par rapport à d'autres secteurs.

Monsieur STOTER souligne l'utilité des pavillons bleus auprès du grand public pour pouvoir continuer à se baigner.

Monsieur le Vice-Président SAILLIOT objecte que ce n'est pas la même mesure.

Monsieur MARIETTE fait observer que les macroalgues arrivent sur le littoral, entre la frontière belge et Dunkerque, par l'ouest, uniquement lors de tempêtes. Ce n'est pas une production locale. Il est question dans le Dunkerquois, de ces macroalgues qui se fixent sur les coraux. Monsieur MARIETTE insiste sur le besoin de nuancer ces éléments. Pour exemple, le comportement différent des bassins à flot et des bassins à marée qui demandera à être distingué.

2.1.4 - ÉTAT DES LIEUX DU BASSIN ARTOIS-PICARDIE : PRESSIONS PONCTUELLES

Monsieur PREVOST en référence au point n° 2.1.4 du dossier et du diaporama de séance, fait la présentation des pressions ponctuelles.

Remarques et débats :

Madame LEVEUGLE fait observer que les zonages en assainissement collectif et non collectif ont été réalisés il y a quelques années, à un moment où il était envisagé d'investir beaucoup sur le collectif. De nombreuses habitations sont aujourd'hui en zonage d'assainissement collectif, alors qu'elles ne l'auront peut-être jamais. Madame LEVEUGLE demande si les propriétaires sont censés faire un assainissement non collectif conforme, et suppose qu'il n'y aura pas de subvention à la clé. Elle en conclut que c'est à la commune de refaire son zonage.

Monsieur PREVOST n'a pas la réponse sur le volet du financement, en revanche, il explique que le flux des habitations non raccordées a été pris en compte dans le réseau. Partant du principe que

l'assainissement pour ces habitations est, en attendant, non collectif, les mêmes ratios d'assainissement « conforme » et « non conforme » ont été appliqués. La pollution pour le milieu a donc été ainsi chiffrée, indépendamment d'une révision du zonage. L'objectif étant de prendre tout en compte et voir là où il y a des vides.

Monsieur LECLERCQ demande, au sujet des assainissements collectifs, si une distinction est faite entre les assainissements collectifs en réseaux séparatifs et les réseaux unitaires, afin de mesurer les ratios de pollution pour chacun de ces systèmes.

Monsieur PREVOST répond que seul le traitement des eaux usées a été pris en compte. En séparatif, la partie pluviale n'a pas été regardée.

Monsieur LECLERCQ estime qu'il serait intéressant de savoir si le séparatif obtient de meilleurs résultats concernant les rejets dans le milieu. Dans ce sens, il faudrait aider les collectivités à remédier aux mauvais raccordements. Il prend l'exemple de la communauté d'agglomération du Saint-Quentinois où, selon l'estimation, 20 à 25 % des habitations seraient mal ou non raccordées.

Concernant l'ANC, Monsieur LECLERCQ est moins optimiste en raison de la loi en cours d'examen à l'Assemblée Nationale, abrogeant l'obligation de contrôle de l'ANC et des anciens systèmes. Cela signifie ne plus avoir aucune visibilité sur ce point.

Madame MAMETZ précise qu'en réalité, le projet de loi prévoit qu'il n'est plus nécessaire de contrôler les maisons anciennes déjà contrôlées, qu'elles aient été déclarées conformes ou non conformes. L'obligation de contrôle est maintenue, mais sans obligation de mise aux normes en cas de cession. Concernant la fréquence des contrôles, qui est aujourd'hui de 4 ans, elle serait allongée à 12 ans. **Monsieur le Vice-Président SAILLIOT** retient du travail qui vient d'être présenté que les endroits nécessitant une attention plus particulière ont été bien circonscrits. Le travail est fait, néanmoins, il n'est pas possible d'anticiper sur ce que l'exécutif imposera. S'adressant à Monsieur LECLERCQ, Monsieur le Vice-Président SAILLIOT avoue qu'il n'avait pas connaissance de cette information.

Monsieur LECLERCQ estime que ce sont des messages à faire remonter au niveau de l'État. En effet, le travail mené jusque-là va être anéanti parce qu'une loi n'ira pas dans le bon sens. Il en va de même pour la loi concernant les contrôles obligatoires lors de la vente d'une maison en zone d'assainissement collectif : elle devrait être la même pour les ANC. Tel n'est pas le cas aujourd'hui.

Monsieur le Vice-Président SAILLIOT observe que cela relève du travail de communication à mener auprès des élus. Même si cela est sans effet aujourd'hui, il n'est pas possible d'en rester au stade de constat au sein de cette commission. Même si ce débat peut apparaître comme un débat de spécialistes, sans doute faudra-t-il reprendre le bâton de pèlerin pour expliquer quelles sont les interrogations cohérentes sur ces sujets.

Monsieur BARBIER ajoute la nécessité de vérifier que les branchements sont bien faits et les usages autorisés respectés. Il s'agit d'une partie du problème. Habitant une zone humide, Monsieur BARBIER a des canaux, cours d'eau, rivière, fossés à côté de chez lui. À voir ce qui est déversé et l'altération globale de la qualité, il ne comprend plus. Il adhère au travail réalisé par l'Agence, mais juge que c'est incompréhensible sur le terrain. Il n'y a plus de grenouilles, plus de végétation dans les fossés, alors qu'aucun produit n'est utilisé dans son jardin ni dans celui de son voisin. La disparition de ces éléments du vivant est inexplicable, à moins qu'il existe des pollutions silencieuses

ou sournoises, des pollutions dues aux produits pharmaceutiques ou à autre chose. Il ne peut que constater le delta qui sépare ce qui est présenté, ce à quoi il adhère parce qu'il fait confiance à ceux qui mènent ce travail, et la réalité sur le terrain.

Monsieur PREVOST répond sur le séparatif et la question de la conformité ou non du branchement. Pour ce calcul, l'ensemble de la population a été considérée, le flux a été calculé et les résultats ont été regardés en entrée de système. La quantité manquante apparaît par différence. Il serait possible de le faire également pour s'assurer que les volumes censés être récoltés dans le réseau séparatif sont présents en entrée de station.

Madame MATYKOWSKI note que la présentation réalisée légitimise les éléments adoptés pour le 12^e Programme d'Intervention, à savoir la poursuite d'une politique forte en matière de désimperméabilisation et de gestion du temps de pluie. Cela ne renvoie pas uniquement au gestionnaire de réseaux, mais aussi à tous les aménagements d'espaces publics.

Madame LEVEUGLE estime qu'il faudra aller plus loin à l'avenir, car le sujet est aujourd'hui de s'attaquer principalement à la déconnexion des espaces publics. Les habitations neuves sont dans l'obligation de le faire, mais il reste tout le tissu ancien, encore connecté. À l'exception des centres-villes, où l'opération est impossible, d'autres zones d'habitation pourraient être concernées. Au même titre que les collectivités peuvent bénéficier de subventions, il faudrait envisager la même chose pour les habitations privées, afin d'encourager la démarche de gestion à la parcelle. Madame LEVEUGLE cite en exemple son habitation : une ferme à cour carrée qui possède une surface de toit très importante. L'eau de pluie part au séparatif, alors qu'elle pourrait l'utiliser pour son jardin.

Monsieur MARIETTE demande si la maîtrise des eaux à incendie s'est améliorée. Ce point lui paraît important dans les zones industrielles et commerciales, de même que la limitation du dysfonctionnement des systèmes de traitement de ces industries et activités économiques. Ces éléments sont d'autant plus essentiels au regard des pics de pollution, difficiles à gérer.

Monsieur HUGENTOBLER partage l'inquiétude de Monsieur RAOULT quant aux attaques actuelles allant de la remise en cause l'OFB, en passant par le projet de loi du sénateur Laurent DUPLOMB qui provoquera des pressions plus fortes sur les milieux et, pour finir, la « Vallée de la patate » (titre de *La Voix du Nord*), qui s'implante à Péronne, induisant des prélèvements très conséquents sur la vallée de la Somme. Ce territoire est déjà soumis à de forts prélèvements, comme le rappelait Monsieur STOTER. Monsieur HUGENTOBLER redit l'inquiétude qui est la sienne dans un tel contexte, où certains pourraient vouloir casser le thermomètre pour ne pas voir ce qu'ils ne veulent pas voir. Effectivement, chercher plus, c'est trouver davantage sur les PFAS, les métabolites. C'est tout l'enjeu de la médiation, de la connaissance scientifique sur des sujets très techniques et difficiles à partager avec les concitoyens. Se pose la question du soutien que peut apporter l'Agence de l'Eau aux SAGE, aux CLE, aux animateurs de SAGE, aux associations de la société civile pour amener ce dialogue et ces échanges sur la place publique, en les sortant ainsi d'un cénacle de connaisseurs.

Madame MATYKOWSKI comprend la remarque relative au fait d'être entre connaisseurs au sein de cette commission, mais tel est le cas aussi pour les comités de masses d'eau ou lors d'une tournée des SAGE. Néanmoins, elle dit à nouveau que le partage doit aller au-delà, en utilisant des éléments de langage qui, sans rien cacher, abordent cette disjonction entre un thermomètre montrant des résultats qui s'éloignent des objectifs imposés par l'Europe et, en même temps, une amélioration de certains paramètres. Certes, pas tous. L'Agence doit engager ce travail de communication qui n'est pas facile, avec des situations différentes d'un territoire à l'autre, à l'image des prélèvements évoqués précédemment. Madame MATYKOWSKI rappelle les dispositifs de sensibilisation auprès des plus jeunes, mais aussi du grand public, prévus dans le Programme d'Intervention. L'Agence communique également énormément sur les réseaux sociaux. Ces dispositifs existent, il est même possible de lancer un appel à projets afin de démultiplier l'information, mais le plus important à ses yeux est de partager l'angle de communication, y compris avec tous les élus. L'Agence le fait systématiquement en ne se limitant pas aux élus en charge de l'eau et de l'assainissement. À ce titre, Madame MATYKOWSKI mentionne le courrier co-signé par Monsieur GAUME, Préfet de Région, Monsieur FLAJOLET, Président du Comité de Bassin et elle-même ; lequel rappelle l'intérêt de la gestion par bassin et explique tous les enjeux à venir : l'état des lieux du SDAGE, la mise en place du 12^e Programme d'Intervention de l'Agence, la réforme des redevances ou encore la conférence sur l'eau et sa déclinaison au niveau local qui s'appuiera sur la contribution d'élus et d'acteurs de terrain.

Monsieur le Vice-Président SAILLIOT souligne à son tour l'importance de cette communication et partage l'inquiétude de Monsieur HUGENTOBLER. Nombre d'éléments viennent minimiser les enjeux environnementaux donnant l'impression de se recroqueviller en essayant d'affaiblir ces sujets. Il met en avant les points évoqués par Madame MATYKOWSKI permettant de ne pas baisser la garde et de poursuivre dans la voie de la communication. Cette communication devra être encore meilleure.

Monsieur STOTER relève que dans une société où la communication dirige beaucoup de choses, il est nécessaire d'être à la fois bon sur la communication et attentif à ce qui est dit. Il souhaite tout d'abord appuyer très fortement sur la communication à l'intention de tous les élus, notamment au moment où s'engage la réflexion sur le nouveau SDAGE et de le faire avec ceux qui devront le vivre. Il pense notamment aux élus municipaux qui sortiront des urnes en mars 2026 prochain. Il ne sous-entend pas que ceux qui sont présents dans cette commission ne seront plus là, mais juge que le propos doit être élargi, il faut profiter du renouvellement démocratique pour redonner du sens et de l'orientation.

Monsieur STOTER fait part d'une conviction : la vertu d'un grand scientifique est sa capacité à vulgariser, à savoir communiquer simplement. Si l'Agence souhaite montrer que ce qui est fait à une échelle locale a une incidence à court, moyen et long terme sur la qualité du bien commun qu'est l'eau, il suggère d'utiliser des illustrations parlantes. Par exemple, dire qu'un assainissement non collectif, non conforme équivaut à tant de litres d'eau polluée par jour, un assainissement collectif, mais non séparatif, à tant de mètres cubes. Il convient d'employer des comparaisons simples et accessibles. Monsieur STOTER est conscient que des scientifiques pointilleux diront qu'il ne faut pas confondre phosphates et nitrates, mais pour le Français moyen, c'est inaudible, le principal étant que l'eau coule au robinet. Il faut expliquer que le rôle des instances au sein de l'Agence est de faire en sorte que l'eau continue à couler du robinet et qu'elle soit potable. Monsieur STOTER prône la simplicité et la brièveté du message. Il ne veut pas faire de commentaires désobligeants sur l'exposition dans la salle de réunion, mais il relève qu'il ne retient sur les affiches que le chiffre, pas l'explication en dessous. Qui plus est, un chiffre à deux décimales ne donne pas envie d'aller plus

loin. Il aurait été plus efficace d'indiquer 170 M€, même si, en réalité, il s'agit de 168,8 M€. Lorsqu'il s'agit de vulgarisation, il est nécessaire de ne plus être aussi précis. Il mène ce combat dans de nombreux domaines, notamment dans les budgets où, sous couvert de reprendre au chiffre près les reports de l'année précédente, le budget voté n'est pas de 4,5 M€, mais de 4 497 328,12 €. Résultat : plus personne ne sait ce qu'il a voté. Monsieur STOTER le dit et le redit : pour réussir, il faudra très certainement simplifier, être à la limite du vrai, mais qu'importe, l'objectif étant de faire adhérer au travail qui est le leur, à savoir améliorer la qualité du bien commun qu'est l'eau.

Madame MATYKOWSKI répond que l'Agence a fait ce travail de vulgarisation pour la consultation du public sur l'eau avec 15 thématiques, dont 13 sous forme de questions pour mieux appréhender certains sujets. L'état des lieux sera présenté pour approbation lors du Comité de Bassin de décembre 2025.

Enfin, concernant les nouveaux élus issus des élections municipales de 2026, Madame MATYKOWSKI suggère, à la fin du premier semestre 2026, de traduire cet état des lieux concernant les enjeux de l'eau et le cadre de vie de manière pédagogique et de faire passer le message sur la logique amont-aval qui concerne également la qualité des eaux de baignade. **Monsieur BARBIER** évoque les plateformes d'essaimage de proximité relayant les bonnes expériences de chacun dans les différents domaines en lien avec l'eau. Celles-ci représentent un gros travail, mais l'importance de l'éducation et de la sensibilisation a été maintes fois abordée. Monsieur BARBIER est monté plusieurs fois au créneau, considérant que l'ambition de l'Agence n'est pas à la hauteur de celle que la population mérite. S'agissant de la sensibilisation, il s'agit d'un sujet important au regard des remises en question émanant d'élus, rappelées précédemment, mais aussi d'autres projets de loi en cours montrant qu'au Sénat comme à l'Assemblée nationale, certains élus n'ont pas encore tout compris de l'eau et de son importance quotidienne pour la population. Il s'agit à ses yeux d'un retour en arrière qui ne fait qu'accentuer le handicap du territoire. Simplifier, autoriser des éléments qui n'étaient plus imaginables va nécessiter un travail considérable auprès des parlementaires pour aller les rencontrer, échanger, parce qu'il est impossible de continuer ainsi.

Madame MATYKOWSKI indique que le courrier mentionné précédemment sera également transmis aux députés et aux sénateurs. Une copie sera adressée également aux membres des instances du bassin.

Monsieur BRANGER souhaite apporter un éclairage sur certains points du Programme d'Intervention. Il indique que les parlementaires viennent de voter le fait que le transfert de la compétence eau et assainissement aux EPCI n'est plus obligatoire désormais.

Au sujet du zonage « assainissement collectif ou non collectif », Monsieur BRANGER confirme que les aides de l'Agence sont accordées en fonction de ce dernier. Il n'y a donc pas d'aides à l'ANC en zonage collectif ni inversement.

La gestion des eaux pluviales à la parcelle est prévue dans le 12^e Programme. Il est possible d'aider directement un particulier, via le dispositif de raccordement au réseau public de collecte. Monsieur BRANGER ne parle pas des cuves, mais évoque le fait que l'eau issue des descentes de gouttières soit infiltrée sur le terrain. Le 12^e Programme prévoit également que les collectivités puissent, sous leur maîtrise d'ouvrage et par délégation des propriétaires privés, monter des opérations collectives pour faire elles-mêmes les travaux chez l'habitant.

Enfin, sur les corrections de branchement, Monsieur BRANGER mentionne le travail réalisé dans le cadre de l'état des lieux, selon la méthode rappelée par Monsieur PREVOST, c'est-à-dire regarder le territoire zoné, le nombre d'habitants en collectif pour, par différence avec les volumes en entrée de station, estimer les flux recherchés. À l'échelle de l'agglomération, il est nécessaire de disposer de chiffres plus précis. Si des problèmes systémiques de mauvais branchements sont avérés, il est possible, dans le cadre du 12^e Programme, d'obtenir des aides pour y remédier. Il en va de même pour le raccordement à l'égout, le raccordement sur un réseau ancien où les habitations sont censées être conformes. Si d'importants apports d'eau claire sont détectés dans le système d'assainissement ou inversement si des eaux usées sont rejetées dans le milieu superficiel, l'Agence peut aider à corriger ces mauvais branchements.

Monsieur BRANGER précise que l'accès aux modalités d'aides a été simplifié dans le 12^e Programme par rapport au précédent. En revanche, il faudra présenter une étude caractérisant le problème. L'Agence n'a pas vocation à corriger tous les mauvais branchements jusqu'au dernier. En revanche, si, sur l'agglomération d'assainissement, un quartier a été identifié en priorité pour son apport en eau claire, sans être lié à des remontées de nappe ou d'autres problématiques, l'Agence sera en mesure d'accompagner.

Monsieur FORTIER observe que beaucoup de choses ont été dites. Les scientifiques détiennent les vérités ; lesquelles vont s'opposer aux croyances. La communication est une bonne chose, mais la formation des élus est à privilégier. Il faut savoir à certains moments dépasser les limites. Il en est question au sein du bassin, dans les SAGE, mais sur l'eau, Monsieur FORTIER a l'impression de partager un constat en trompe-l'œil. Cela signifie que certains élus « tout en haut » peuvent estimer qu'il y a un semblant d'amélioration, ce qui, dans un contexte de finances publiques tendu et d'enjeux géopolitiques, ne joue pas en faveur de la nature et de la biodiversité. Pourtant l'eau, qu'elle soit dégradée ou en quantité, doit être utile à tous et nuisible à aucun. Finalement, chaque usager sera mis à contribution dès lors que des pratiques curatives dispendieuses seront engagées, alors qu'il faudrait aller, ces cinquante prochaines années, vers le préventif. En effet, les milieux sont ce qu'ils sont, il faut vivre avec. L'eau est précieuse sur le territoire et va le devenir de plus en plus. Cette question est posée depuis 50 ans, et dans 50 ans, elle le sera encore, mais avec des tensions plus grandes. Il faut espérer que les élus de la prochaine mandature se montrent raisonnés sur cette politique de l'eau avec la mise en place d'un plan d'action ambitieux, équilibré et utile à tous.

Monsieur le Vice-Président SAILLIOT retient de cette intervention le mot de « formation » qui avait déjà été souligné lors de la précédente commission.

2.1.5 - ÉTAT DES LIEUX DU BASSIN ARTOIS-PICARDIE : PRESSIONS DIFFUSES AGRICOLES

Madame BRAY en référence au point n° 2.1.5 du dossier et du diaporama de séance, fait la présentation des pressions diffuses agricoles.

Remarques et débats :

Madame CLOMES relève l'intérêt du travail effectué sur les pressions, mais que les indicateurs donnés concernent l'usage. Elle reste sur sa faim quant aux substances présentes dans l'eau,

nonobstant les précisions apportées précédemment sur la prépondérance des métabolites. Elle demande si cela vient de la finesse du travail ou de l'absence d'identification possible des substances mères de certains métabolites pour obtenir plus de détails.

Monsieur EUVERTE répond que l'état des lieux est composé de plusieurs parties. Il s'agit, ici, du bilan des pressions sur les pollutions diffuses, alors qu'ont été précédemment présentés ceux de l'état des eaux souterraines, des eaux de surface et de celles du littoral. Il est prévu, courant 2025, de présenter le bilan « pression-état » qui résulte de tous les diagnostics obtenus lors des comités de masse d'eau, ainsi que du travail présenté aujourd'hui. Ce bilan détaillera davantage cette relation pression-état.

Monsieur LEVEUGLE revient sur les prélèvements par SAGE et usage indiquant qu'il y a, en 2007, 2014 et 2021, 5 fois moins de prélèvement pour l'irrigation que pour l'eau potable. Les irrigants n'irriguent pas par plaisir, lorsqu'ils peuvent s'en passer, ils le font.

Les ressources concernant la BNVD (Banque nationale des ventes réalisées par les distributeurs de produits phytosanitaires) ne posent pas de problème en soi, mais Monsieur LEVEUGLE souhaite savoir d'où viennent les éléments d'information. En effet, les achats de produits sont effectués avant le 31 décembre, afin de constituer un stock en prévision des hausses de RPD (Redevance Pollutions Diffuses), l'année suivante. Cette pratique est courante dans une démarche de gestion saine. Monsieur LEVEUGLE ajoute que la BNVD n'a aucune information quant à la localisation, le volume et la période d'utilisation des produits qu'elle comptabilise. La date de l'achat ne dit rien de la date d'utilisation et de la ventilation du stock en fonction des années et du mode de gestion.

Monsieur LEVEUGLE souhaite également reprendre quelques points concernant les produits phytosanitaires. Il souligne l'existence de différents produits présents sur différentes cultures. Il fait observer que les 20 substances les plus achetées sont à hauteur de 20 % de CMR, donc des produits à fort impact de toxicité. Ces CMR ont baissé de 45 % depuis 2015. Il y a donc une forte diminution de leurs usages. Monsieur LEVEUGLE attire l'attention sur le nombre de produits qui sont sur le point d'être retirés. Le prosulfocarbe est sur la sellette, le flufenacet devrait être arrêté. Le souci est le remplacement de ces produits utiles aux désherbages des cultures de céréales. Soit il n'y a pas d'alternative, soit des recherches sont en cours (PARSADA) pour trouver des solutions de remplacement. Il n'en demeure pas moins que certains changements induisent de passer d'une mesure de produit en grammes à une mesure en kilo ; d'où l'augmentation du tonnage. Monsieur LEVEUGLE prend l'exemple des sulfonilurées, dosés à 10 ou 30 g et remplacés par du flufenacet dosé à un 0,5 L ou du prosulfocarbe à 3 L. Le tonnage augmente d'autant. Il demande de garder en tête cet élément. Passer d'un état à un autre demande de travailler sur des produits qui, à l'image du PARSADA, sont mis en place avec des programmes d'études validés par le gouvernement. Monsieur LEVEUGLE souhaitait apporter cet éclairage, car les chiffres indiqués sont conséquents, mais il manque la notion d'historique et la forte baisse de nocivité des produits : 45 % depuis 2015.

Madame MATYKOWSKI précise que l'usage agricole utilise 84 Mm³ d'eau contre 300 Mm³ pour l'eau potable, mais l'annualisation de la consommation n'est pas identique. Celle de l'eau potable se répartit, peu ou prou sur 12 mois, alors que la partie agricole se concentre sur les 4 ou 5 mois d'été. En dépit d'une consommation 5 fois moins élevée, l'effet de périodicité rend la consommation en eau par l'agriculture, sur les mois d'été, à peu près équivalente à celle de l'eau potable.

La remarque de Monsieur LEVEUGLE concernant la BNVD est juste, mais il s'agit des limites des bases de données agricoles qui, au motif du secret économique, empêchent d'avoir accès à certaines informations.

Enfin, Madame MATYKOWSKI trouve intéressante l'idée d'inscrire les CMR dans un temps plus long et d'obtenir ces éléments. En effet, elle avait en mémoire que l'évaluation de la politique publique sur l'eau potable en 2021, précédant le changement de système des ORQUE (Opérations de Reconquête de la Qualité de l'Eau) en contrats d'action pour la ressource en eau, avait montré, au contraire, une augmentation des CMR. D'où l'intérêt à ses yeux de travailler ce point y compris sur des chroniques plus longues.

2.2 - CONCERTATION TECHNIQUE

Monsieur EUVERTE en référence au point n° 2.2 du dossier et du diaporama de séance, fait la présentation de la concertation technique sur l'état des lieux.

Remarques et débats :

Madame MATYKOWSKI souligne le caractère technique de cette concertation qui s'adresse effectivement à des techniciens et des personnes averties. Elle reste néanmoins ouverte à tous afin de partager l'ensemble des éléments concernant les pressions. Cette concertation démarre le 1^{er} avril 2025.

3 - PRISE EN COMPTE DU PROJET EXPLORE 2 DANS L'ÉTAT DES LIEUX

Madame VINCENT en référence au point n° 3 du dossier et du diaporama de séance, présente de la prise en compte du projet Explore 2 dans l'état des lieux.

Madame MATYKOWSKI indique en préambule qu'il paraissait important de parler des travaux engagés sur les changements climatiques avec les éléments nouveaux disponibles et la manière dont ils seront appréhendés.

Remarques et débats :

Monsieur le Vice-Président SAILLIOT souligne l'intérêt et le caractère essentiel du travail mené conjointement entre l'Agence de l'Eau et la DREAL sur le sujet Explore 2.

Madame LEVEUGLE demande si le Centre Ressource du Développement Durable (CERDD) est associé à ce travail, dans la mesure où il s'agit de sa raison d'être. Elle cite en exemple le fichier transmis dans le cadre de la convention signée avec le Pas-de-Calais. Elle précise que les données du CERDD proviennent aussi de l'ATMO. Le Centre travaille, avec les communes, sur toutes les questions touchant au narratif pour faire progresser l'opinion de la population. Cette expertise est d'autant plus utile que la Fresque du Climat ne fonctionne pas énormément. La Fresque interpelle durant deux heures avant que chacun ne rentre chez soi et oublie. Beaucoup d'organismes travaillent justement sur l'élaboration de récits plus concrets, même si la Fresque du Climat l'est déjà énormément. Il est important que la population puisse mieux se projeter et comprenne le rôle qu'elle peut jouer.

Madame MAMETZ appuie l'intervention de Madame LEVEUGLE concernant le CERDD. Elle ajoute que le Centre a développé des ressources pour piloter les projets de transition en s'appuyant sur trois leviers de changement que sont la systémie, la coopération et la mise en récit.

Monsieur PATRIS informe de la présentation de ces stratégies, du 26 mars et le 2 avril, à Beauvais et à Vimy, en coopération avec le CERDD et d'autres partenaires. Tous les élus sont invités. Il termine par le caractère irréaliste d'un scénario sur la qualité de l'eau à horizon 2070-2100 alors qu'il est impossible de prévoir la qualité de l'air à 5 ans.

Madame VINCENT salue la suggestion relative au CERDD. Le but de cette présentation était justement de voir, avec la DREAL, les possibilités d'un groupe de travail complémentaire. Madame VINCENT précise toutefois que l'objectif n'est pas de faire des prévisions, mais des exercices prospectifs afin de déterminer les risques auxquels le bassin peut être confronté. Il s'agit d'éclairer les futurs possibles en considérant l'évolution de la hausse des températures et/ou la baisse des précipitations pour en évaluer les conséquences, les changements à anticiper, les jalons à prévoir et ne pas arriver à un stade irréversible. Il s'agit là d'autant d'éléments nécessaires à un cadre prospectif.

Monsieur STOTER rappelle le travail effectué avec le BRGM à l'échelle du bassin de la Somme concernant les incidences du changement climatique sur la ressource en eau. Il estime que ces travaux, menés durant 2 ans et aujourd'hui terminés, mériteraient d'être intégrés à la réflexion de l'Agence et de la DREAL au sujet des projections. Il note avec satisfaction que l'INSEE n'est pas la seule à faire une grande différence entre projections et prévisions. En effet, il ne s'agit pas des mêmes termes.

Monsieur LEVEUGLE rappelle également le travail mené par l'Agence de l'Eau et la Chambre d'Agriculture des Hauts de France dans le cadre de Clim'eau Fil associant 15 filières des Hauts-de-France qu'il faudra également intégrer. Ce travail est mené en collaboration avec les bureaux d'études et différents centres techniques agricoles (élevage et végétal) pour mettre en place les projections de changement climatique en fonction des filières. Il s'agit, par exemple, de choisir du tournesol, du soja, l'arrêt de la culture de betteraves, selon les secteurs. Monsieur LEVEUGLE suggère de prévoir une présentation de la démarche Clim'eau Fil afin de mieux informer les acteurs du bassin.

Monsieur le Vice-Président SAILLIOT remercie les membres de la commission pour leur attention, leurs interventions, leurs contributions, leur patience ; mais aussi pour leur capacité à passer d'un état des lieux suscitant beaucoup d'interrogations à des conclusions nombreuses et concrètes qui laissent penser qu'il existe un aspect positif et encore de l'énergie parmi eux pour avancer plus loin, mieux, et faire en sorte de maîtriser l'avenir.

La séance est levée à 16 h 56.

**LE VICE-PRÉSIDENT
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DES MILIEUX NATURELS
ET DE LA PLANIFICATION**

Pascal SAILLIOT



**LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE
DE L'AGENCE**



Isabelle VINCENT

Publié le
16 JUIN 2025
Sur le site internet de l'Agence